



AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 8 septembre 2020, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 551-2020 décrétant une dépense de 145 400 \$ et un emprunt de 92 000 \$ pour l'acquisition d'un chargeur sur roues usagé et l'affectation de la somme de 53 400 \$ du solde disponible du Règlement numéro 450-2013 en vue de financer une partie de cette dépense;

QUE ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter de l'ensemble de la municipalité lors de la procédure d'enregistrement qui s'est tenue du 9 au 24 septembre 2020;

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 9 novembre 2020;

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

AVIS est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 23 novembre 2020.

**Gemma Vibert,
Greffière**